

Paris, le 5 septembre 2023

Derrière la hausse de la taxe foncière, la réduction des marges de manœuvre financières des communes

L'Association des Petites Villes de France (APVF) que préside Christophe Bouillon, ancien député de Seine-Maritime et Maire de Barentin, et dont le Président délégué est Loïc Hervé, Sénateur de Haute-Savoie, a pris connaissance avec intérêt de la note de la Direction générale des Finances Publiques (DGFip) concernant les taux de fiscalité directe votés en 2023 par les communes.

La presse en a généralement retenu l'augmentation de la taxe foncière par les communes. L'APVF en tire pour sa part d'autres enseignements.

En effet, si la taxe foncière a été alourdie pour nombre de nos concitoyens, et cela n'est jamais une nouvelle agréable pour les maires concernés, il est à noter que dans la majorité écrasante des cas, **cette augmentation ne procède pas tant d'une volonté d'augmenter les impôts – dans 4 cas sur 5, les exécutifs locaux ont opté pour la stabilité des taux – que d'un accroissement mécanique lié à la revalorisation des bases locatives.**

Néanmoins, si la pression fiscale augmente dans certaines communes, il convient d'en rappeler les causes. Ainsi, **l'APVF alerte depuis de nombreuses années sur la recentralisation rampante de la fiscalité opérée par l'Etat. Du fait de la disparition de la quasi-totalité des leviers fiscaux à la main des maires, l'enjeu n'est plus uniquement budgétaire, mais également politique, avec une érosion du consentement à l'impôt**, du fait d'une taxe foncière qui ne frappe que les propriétaires, ou d'une taxe d'habitation ne concernant que les résidences secondaires. C'est **pourquoi l'APVF plaide pour une contribution universelle** : ainsi les services publics, destinés à tous, pourront être financés par l'impôt de tous, fût-il symbolique ou minimal pour les moins aisés.

En outre, **l'APVF souligne le paradoxe d'assécher les ressources à la main des maires tout en demandant aux mêmes élus locaux des efforts d'investissement de plus en plus importants.** Rénovation thermique des bâtiments, petite enfance, adaptation au vieillissement, revitalisation, sécurité : les communes sont de plus en plus mobilisées financièrement pour assurer le succès des politiques publiques, sans pour autant disposer des ressources propres suffisantes pour y répondre.

L'APVF demande donc tout d'abord, au moment où les derniers arbitrages pour le Projet Loi de Finances sont en cours, à ce que **la revalorisation de la DGF soit à la hauteur des immenses enjeux auxquels doivent faire face les communes.** Par ailleurs, les maires des petites villes demandent que soient **réouvertes les réflexions sur l'autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales.** Elle rappelle une fois de plus qu'il n'y a pas de réel pouvoir politique sans pouvoir fiscal.

Contacts Presse :

André ROBERT, Délégué général – 06 80 84 27 53 – arobert@apvf.asso.fr

Elias MAAOUIA, Conseiller – 06 11 70 71 61 – emaaouia@apvf.asso.fr

Association des petites villes de France

« Porter la voix des maires des petites villes »

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

